

Procès-verbal Conseil d'administration

Le 14 février, dans les bureaux de la FEI, se sont réunis les membres du Conseil d'administration de l'AICN :

- l'APROMA, représentée par le Président Csongor Csukas
- la FEI, représentée par la Déléguée générale Delphine Charles-Péronne
- le SYPEMI, représenté par le Président Eric Lefiot
- l'Institut FIDJI, représenté par le Président Laurent Ternisien
- la Smart Building Alliance (SBA), représentée par le Président Sébastien Meunier

1. Election du Bureau exécutif

Le Conseil d'administration a élu :

- Président : Csongor Csukas (APROMA)
- Trésorier : Eric Lefiot (SYPEMI)
- Vice-Président Communication : Sébastien Meunier (SBA)
- Secrétaire général : Eric Bouvier (Institut FIDJI)

Ces membres constituent le Bureau exécutif.

2. Pouvoirs

Le Conseil d'administration donne tout pouvoir aux membres du Bureau exécutif pour procéder aux formalités de création de l'AICN, notamment :

- Enregistrement des statuts
- Souscription d'une assurance
- Appel de cotisations
- Communication sur la création de l'AICN

Une délégation est donnée à Eric Lefiot, Trésorier, pour procéder aux formalités d'ouverture et de gestion d'un compte bancaire, et de gestion des paiements.

3. Prochain Conseil d'administration

Le Président convoquera un prochain Conseil d'administration afin d'établir un calendrier des actions et travaux à mener.

Fait à Paris le 14 février 2024


Le Président


Laurent Ternissien (Fidji)